

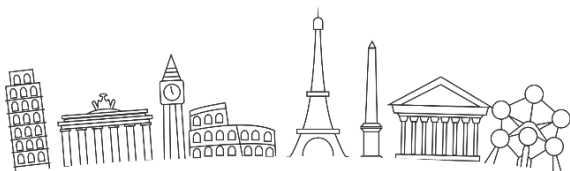
# ERASMUS

# Mobilité



## Guide pratique

**MOBILITE DES ETUDIANTS  
POUR UN STAGE**



## 1. QUI PEUT PARTIR ?

Les étudiants de BTS et de DSAA de 1<sup>ère</sup> année et les DNMADE 2<sup>ème</sup> année inscrits au lycée Denis Diderot.

## 2. QUEL TYPE ET QUELLE DURÉE DU STAGE ?

Stage en entreprise à plein temps, sous condition que le stage soit reconnu par l'établissement.

Le stage a une durée de 2 ou 3 mois consécutifs. De date à date impérativement, sans interruption.

## 3. QUELLE STRUCTURE D'ACCUEIL ?

Tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public ou privé, quel que soit sa taille, son statut juridique, ou son secteur d'activité économique, y compris l'économie sociale. La structure d'accueil doit être située dans un des états participants au programme.

Le stage peut aussi se faire dans un établissement d'enseignement supérieur, à condition que l'étudiant soit réellement en situation professionnelle. Dans ce cas l'établissement doit être titulaire de la charte Erasmus.

## 4. OÙ PARTIR ?

Dans l'un des 32 pays participant au programme : les 27 pays membres de l'UE et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie (la Suisse est actuellement inéligible).

## 5. À QUEL MOMENT SOLLICITER UNE MOBILITÉ ERASMUS+ ?

Faites connaître votre souhait de mobilité dès que possible. Adressez-vous au coordonnateur Erasmus+ (C.Pavlovic), au bureau des stages (Ddfpt) ou aux coordonnateurs de sections ainsi qu'à vos professeurs principaux.

*Cf. Annexe - Qui contacter ?*

## Dossier de candidature à déposer avant le 09 octobre 2020.

*Cf. Annexe - Critères de sélection.*

## 6. COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES ÉTUDIANTS ALLOCATAIRES ?

Le nombre de bourses attribuées par l'agence européenne au lycée est limité.

Dans le cas où le nombre d'étudiants candidats est supérieur au nombre de bourses, le comité de pilotage Erasmus, sélectionne les allocataires en fonction de certains critères.

*Cf. Annexe - Critères de sélection.*

## 7. QUEL SERA LE MONTANT DE LA BOURSE ERASMUS+ ?

Une bourse de l'Union européenne est une participation aux frais induits par la mobilité. Cette bourse est forfaitaire et intègre systématiquement le coût de la vie du pays de destination.

Des suppléments sont accordés pour les étudiants en situation de handicap.

## 8. COMMENT TROUVER UN STAGE ?

### site de Erasmus+ :

[www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-et-formation](http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-et-formation)

### site de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm)  
site génération Erasmus+ :

<https://ec.europa.eu/eures/main.jsp?acro=lw&lang=fr&catId=490&parentId=0>

<https://ec.europa.eu/eures/eures-searchengine/page/main#/search>

site Euroguidance : <http://www.euroguidance-france.org/stages-jobs-emplois/stages/>

<https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/stages/trouver-un-stage-sites-bases-de-donnees/>

### site Erasmus World :

<http://www.erasmusworld.org/>

La plateforme du réseau ESN International met en relation entreprises et étudiants.

Les sites Euflex et Praxis peuvent également aider.

## 9. FORMATION AUX LANGUES !

Vous passerez obligatoirement des tests pour évaluer les compétences en langues étrangères avant et après la mobilité (français, anglais, espagnol, allemand, italien et néerlandais) pour ensuite bénéficier de cours en ligne pour préparer la mobilité et acquérir les compétences linguistiques nécessaires.

## 10. SANTÉ

Demandez à la caisse d'assurance maladie la Carte européenne d'assurance maladie.

Gratuite et valable 2 ans, elle donne accès aux soins de santé publics durant un séjour temporaire dans l'un des 27 pays membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.